



## Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

### PROCÈS-VERBAL N°03

---

Réunion du :	13 avril 2024
Président de séance :	Gérard JEANNETEAU
Présents :	Olivier SAUVAGET – Pascal SOURDIN
Assiste :	Julien LEROY
Excusés :	Christophe CHAGNEAU – Jean-Luc MORINIERE

---

#### 1. Contrôle du vote électronique

- Rapprochement de la feuille de d'émergence et des boîtiers (Clubs, Délégués Districts).

Avant le début de l'Assemblée Générale et avant la remise des boîtiers aux membres de ladite Assemblée, la Commission contrôle la conformité du nombre de voix affectés aux boîtiers et ce, par sondage :

Test effectué sur :

1. 501948
2. 509427
3. 582328
4. 500106
5. 548899
6. 500511
7. 502235
8. 501898
9. 502154
10. 506931
11. 512163
12. 542301
13. 582724
14. 450618289
15. 480617252

La Commission constate la régularité des paramétrages et ne formule pas d'observation.

#### 2. Contrôle du quorum AG Ordinaire

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 201 clubs + 31 Délégués de district, soit 232 membres portant 1833 voix.

La Commission rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « *La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.* »

**Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 77 membres représentant 611 voix**

La Commission constate :

- Nombre de membres présents/représentés : 188 soit 81.03 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui
- Nombre de voix présentes/représentées : 1551 soit 84.62 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui

### 3. Contrôle du quorum AG Extraordinaire

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 201 clubs + 31 Délégués de district, soit 232 membres portant 1833 voix.

La Commission rappelle que l'article 19 des Statuts de la Ligue précise que « *L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si la moitié plus un au moins de ses membres, représentant au moins la moitié plus une des voix, est présente.* »

**Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 116 membres représentant 918 voix**

La Commission constate :

- Nombre de membres présents/représentés : 188 soit 81.03 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui
- Nombre de voix présentes/représentées : 1551 soit 84.62 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui

### 4. Contrôle des opérations de vote : AG Ordinaire

#### Vote n°1 « Test »

- Nombre de « 1 » : 530 – 46.90%
  - Nombre de « 2 » : 600 – 53.00%
  - Nombre de « Blanc » : 380
    - « 2 » majoritaire : 53.00%
- 183 votants

#### Vote n°2 « Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 04.11.2023 »

- Nombre de « Oui » : 1435 – 99.31%
- Nombre de « Non » : 10 – 0.69%.
- Nombre de « Blanc » : 37
  - « oui » majoritaire : 99.31%

**Conclusion : Validé**

183 votants

### 5. Contrôle des opérations de vote : AG Extraordinaire

#### Vote n°3 « Modification de l'objet social »

Rappel des Statuts : *Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.*

- Nombre de « Oui » : 1444 – 98.3%
- Nombre de « Non » : 25 – 1.7%
- Nombre de « Blanc » : 25

- Majorité des 2/3 obtenue : oui

**Conclusion : Validé**

183 votants

**Vote n°4 « Précision sur le nombre de délégués »**

Rappel des Statuts : *Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.*

Nombre de « Oui » : 1424 – 94.51%

Nombre de « Non » : 83 – 5.49%

Nombre de « Blanc » : 31

- Majorité des 2/3 obtenue : oui

**Conclusion : Validé**

186 votants

**Vote n°5 « Répartition des pouvoirs »**

Rappel des Statuts : *Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.*

Nombre de « Oui » : 1210 – 85.15%

Nombre de « Non » : 211 – 14.85%

Nombre de « Blanc » : 77

- Majorité des 2/3 obtenue : oui

**Conclusion : Validé**

186 votants

**6. Contrôle des opérations de vote : AG Ordinaire**

**Vote n°6 « Horaires en diurne »**

Nombre de « Oui » : 1424 – 95.63%

Nombre de « Non » : 65 – 4.37%

Nombre de « Blanc » : 18

- « oui » majoritaire : 95.63%

**Conclusion : Validé**

183 votants

**Vote n°7 « Impraticabilité »**

Nombre de « Oui » : 1268 – 87.45%

Nombre de « Non » : 182 – 12.55%

Nombre de « Blanc » : 77

- « oui » majoritaire : 87.45%

**Conclusion : Validé**

184 votants

**Vote n°8 « Application de l'article 37 au niveau R1 »**

Nombre de « Oui » : 510 – 36.40%

Nombre de « Non » : 891 – 63.60%

Nombre de « Blanc » : 150

- « non » majoritaire : 63.60%

**Conclusion : Invalidé**

188 votants

**Vote n°9 « Coupe des Pays de la Loire / Non-participation des équipes de N3 »**

Nombre de « Oui » : 1409 – 94.56%

Nombre de « Non » : 81 – 5.44%

Nombre de « Blanc » : 32

- « oui » majoritaire : 94.56%

**Conclusion : Validé**

183 votants

**Vote n°10 « Modifications diverses »**

Nombre de « Oui » : 1367 – 91.93%

Nombre de « Non » : 120 – 8.07%

Nombre de « Blanc » : 49

- « oui » majoritaire : 91.93%

**Conclusion : Validé**

185 votants

**7. Calendrier**

**Prochaine réunion : sur convocation.**

Le Président,  
Gérard JEANNETEAU



Le Secrétaire de séance,  
Pascal SOURDIN

